

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à la simple question Sergei Aschwanden –
SEPS et JOJ font-ils bon ménage ?**

Rappel de la simple question

Les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) se sont terminés en date du 22 janvier 2020 avec des souvenirs plein la tête et un engouement populaire au-delà de toute espérance. Par mon activité professionnelle, j'ai été informé que l'héritage des JOJ sera dorénavant géré par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) du canton de Vaud. Je salue cette nouvelle ; toutefois, comment le SEPS va-t-il gérer l'héritage des JOJ en sachant que son budget — qui avoisine les 9 millions — actuel ne lui permet aucune marge de manœuvre. J'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'Etat : Est-ce qu'une somme spécifique a été allouée pour cette tâche ?

(Signé) Sergei Aschwanden

Réponse du Conseil d'Etat

Lors de la dissolution du comité d'organisation et du départ de tous les collaborateurs engagés par les JOJ, le 30 juin, le SEPS a été désigné pour :

- Reprendre les tâches administratives courantes jusqu'à la liquidation de l'Association JOJ 2020 (séances du comité, règlement des dernières factures, tenue de la comptabilité, réponse aux questions de divers interlocuteurs, etc.)
- Assurer le suivi des tâches liées à l'héritage des JOJ (collecte des projets, coordination avec le CIO qui accorde une grande importance à ce que les Jeux peuvent laisser une fois la flamme éteinte).

En ce qui concerne l'héritage, il n'est pas encore question du financement des projets. Le SEPS est uniquement chargé d'un travail administratif et de coordination qu'il est capable d'assumer avec l'effectif en personnel dont il est doté.

Les questions du financement viendront dans un second temps, une fois les projets sélectionnés. Ils feront l'objet de discussions entre tous les partenaires concernés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 octobre 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean